



Guide d'accueil des stagiaires en situation de handicap

La Loi du 11 février 2005 portant sur l'inclusion, et pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » a mis en avant les principes de non-discrimination et de droit à la compensation du handicap. La loi oblige les organismes de formation professionnelle à :

- *Accueillir les personnes en situation de handicap en formation sans discrimination*
- *Garantir l'égalité des droits et des chances des personnes en situation de handicap pour accéder à la formation et à la qualification, mais aussi pour leur permettre de valider leur parcours*

Les organismes de formation professionnelle doivent veiller à :

- *Développer l'accessibilité des formations*
- *Développer la capacité des équipes à organiser la compensation du handicap des personnes en formation*
- *S'assurer de la bonne accessibilité des locaux*

Chaque organisme doit définir et mettre en œuvre les aménagements nécessaires, afin de créer des conditions favorables pour l'accueil et l'apprentissage des stagiaires en situation de handicap en formation. Ces aménagements portent sur :

- *L'adaptation et l'aménagement de l'environnement de la formation*
- *L'adaptation des rythmes et des temps de formation*
- *L'adaptation des modalités pédagogiques, contenus, supports, outils*

I - Organisation

II - Modalités d'accompagnement

o Handicap moteur

o Handicaps sensoriels

o Handicap mental

o Handicaps psychiques

o Maladies invalidantes

o Autres handicaps et troubles

III - Partenaires et contacts utiles

I - Organisation



II - Modalités d'accompagnement

→ Modalités d'accompagnement communes

Accessibilité et aménagement du centre de formation :

- o Place de parking à proximité du centre
- o Salle de formation située au rez-de-chaussée, aménagée et proche de l'entrée du bâtiment
- o Sanitaires adaptés et proches de l'entrée du centre de formation
- o Transmission des informations en amont (transports, modalités d'accès, plan d'accès simplifié)
- o Accompagnement dans les déplacements
- o Cuisine adaptée pour les personnes à mobilité réduite
- o Visite du centre
- o Signalétique adaptée dans le centre de formation
- o Référent handicap présent sur le centre de formation

II - Modalités d'accompagnement

Aménagement de la formation :

- o Transmission des contenus pédagogiques en amont de la formation
- o Prise de contact avec les professionnels de la communication (interprète en langage des signes, etc.) pour anticiper les aménagements nécessaires
- o Temps de pause supplémentaires si nécessaire
- o Aménagement des horaires et fractionnement des sessions de formation
- o Accompagnement individuel

Aménagements pédagogiques :

- o Supports et contenus pédagogiques mis à disposition sur ordinateur
- o Mise à disposition d'outils facilitant la communication (communication orale et écrite)
- o Adaptation des mises en situation (supports visuels, mises en situation pratiques et concrètes)
- o Envoi des supports pédagogiques en version numérique à l'issue de la formation
- o Equipe pédagogique sensibilisée au Handicap

Handicap Moteur

Incapacités ou capacités réduites : dans les mouvements, la marche, les transferts, les actes simples de la vie quotidienne, l'accessibilité au savoir et à l'information.

Situations problématiques	Aides techniques	Aides humaines	Aides animales
Se déplacer	Canne / béquille	Tierce personne	Chien d'assistance
	Déambulateur	Transports spécialisés	
	Fauteuil roulant		
Conserver une posture (assis ou debout), porter des charges	Fauteuil ergonomique		
	Fauteuil verticalisateur		
	Table de formation réglable en hauteur ou inclinable		
Saisir et manipuler des objets	Pince de préhension	Tierce personne	Chien d'assistance
	Tourne page		
Utilisation de l'outil informatique, prise de note et communication	Ordinateur avec clavier et souris adaptée	Tierce personne pour la prise de notes	
	Repose-bras et poignets		
	Pupitre / support de documents		
	Logiciel de dictée vocale		

Le handicap moteur se caractérise par une aptitude limitée à se déplacer, à exécuter des tâches manuelles ou à mouvoir certaines parties du corps.



Handicap Sensoriel - Handicap Visuel

Incapacités ou capacités réduites : dans la vie quotidienne, familiale et sociale.

Situations problématiques	Aides techniques	Aides humaines	Aides animales
Se déplacer	Repères sonores et podotactiles Signalisation avec code couleur Transports spécialisés	Tierce personne Instructeur en locomotion	Chien guide
Lire et écrire (personnes malvoyantes)	Loupe Lampe d'appoint Télé agrandisseur		
Lire (personnes non-voyantes)	Synthèse vocale Logiciel de reconnaissance de caractère		
Utilisation de l'outil informatique, prise de note et communication	Lampe d'appoint Clavier avec gros caractères Logiciel de grossissement de caractère et d'interface braille / plage et bloc-notes braille Machine à écrire le braille	Tierce personne pour la prise de notes	

Le handicap visuel se caractérise par une perte de l'acuité visuelle pouvant aller jusqu'à la cécité.



Handicap Sensoriel - Handicap Auditif

Incapacités ou capacités réduites : entendre, parler, maîtriser du langage, relations et socialisation, accessibilité au savoir et à l'information, communication, atteintes physiques (surcharge sonore, sécurité).

Situations problématiques	Aides techniques	Aides humaines
Compréhension des messages et communication directe et oralisation	Casque amplificateur de voix Système haute fréquence (micro haute fréquence) Borne auditive Ardoise effaçable	Instructeur en langage des signes Interface de communication
Communication et formation à distance	Système de Visio interprétation	Instructeur en langage des signes
Communication écrite		Tierce personne pour la prise de notes

Le handicap auditif se caractérise par une perte partielle ou totale de l'audition.



Handicap mental

Incapacités ou capacités réduites : acquérir des connaissances et des compétences (problème de mémorisation, d'attention, d'abstraction et d'application des acquis - savoir-faire), relations et socialisation, communication, autonomie.

Situations problématiques	Aides techniques	Aides humaines
Se déplacer et se repérer dans l'espace	Signalisation imagée avec code couleur Transports spécialisés	Référent handicap Désignation d'un référent dans le groupe de stagiaires
Utilisation de l'outil informatique, prise de note et communication	Utilisation d'un logiciel de modélisation conceptuelle Base de données d'images	Auxiliaire professionnel Tierce personne pour la prise de notes
Conserver une posture (assis ou debout), porter des charges	Fauteuil ergonomique Table de formation réglable en hauteur ou inclinable	

Le handicap mental (déficience mentale / intellectuelle) se caractérise par une difficulté à comprendre, ainsi qu'une limitation de la rapidité et de l'efficacité des fonctions mentales sur le plan de la compréhension et de la cognition, entraînant un déficit du mode de réflexion et des capacités d'apprentissage



Maladies invalidantes

Incapacités ou capacités réduites : restriction d'activité. Elles peuvent être momentanées, permanentes ou évolutives et constituent un handicap non visible.

Situations problématiques	Aides techniques	Aides humaines
Se déplacer	Canne / béquille	Tierce personne
	Déambulateur	Transports spécialisés
	Fauteuil roulant	Auxiliaire de vie
Conserver une posture (assis ou debout), porter des charges	Fauteuil ergonomique	
	Fauteuil verticalisateur	
	Table de formation réglable en hauteur ou inclinable	
Saisir et manipuler des objets	Pince de préhension	Tierce personne
	Tourne page	
Utilisation de l'outil informatique, prise de note et communication	Ordinateur avec clavier et souris adaptée	Tierce personne pour la prise de notes
	Repose-bras et poignets	
	Pupitre / support de documents	
	Logiciel de dictée vocale	
Administration de soins médicaux		Professionnel de santé

Les maladies invalidantes représentent les troubles de la santé invalidant pouvant atteindre les organes vitaux. Ce sont des maladies organiques (pathologies cardiovasculaires, respiratoires, digestives, infectieuses ou immunitaires, endocriniennes, hématologiques, cancérologiques ou neurologiques)



Handicap psychique

Incapacités ou capacités réduites : les personnes atteintes d'un handicap psychique souffrent d'un malaise qui peut se traduire par des comportements éloignés des conduites et codes sociaux habituels.

Situations problématiques	Aides techniques	Aides humaines
Se déplacer	Transports en commun ou transports spécialisés	Référent handicap Désignation d'un référent dans le groupe de stagiaires
Utilisation de l'outil informatique, prise de note et communication	Utilisation d'un PDA Communication par mail Consignes écrites	Auxiliaire professionnel Tierce personne pour la prise de notes

Le handicap psychique se caractérise par l'atteinte d'une pathologie mentale, entraînant des troubles dans la sphère de la vie sociale, affective. Peut entraîner une perturbation de la personnalité.



Autres handicaps et troubles

Incapacités ou capacités réduites : les personnes atteintes d'un handicap psychique souffrent d'un malaise qui peut se traduire par des comportements éloignés des conduites et codes sociaux habituels.

Handicap	Situations problématiques
Polyhandicap : handicap grave à expression multiples, associant une déficience motrice et intellectuelle	Difficultés et / ou incapacité à effectuer seuls les actes essentiels et actes de la vie ordinaire
Pluri handicap : association de plusieurs déficiences physiques ayant le même degré de gravité, empêchant de déterminer une déficience principale (incidences sur la prise en charge et l'accompagnement)	Difficultés et / ou incapacité à effectuer seuls les actes essentiels et actes de la vie ordinaire Notion de sur handicap : aggravation d'un handicap existant par les difficultés relationnelles ou d'adaptation qu'il provoque
Troubles de la parole et du langage : perturbation durable et significative de la structuration du langage parlé	Difficultés de communication vocale

Handicap cognitif : situation de handicap qui touche les personnes souffrant de dysfonctionnements neurologiques	Difficultés et / ou incapacité à effectuer seuls les actes essentiels et actes de la vie ordinaire
◦ Autisme et troubles envahissant du développement (TED)	Troubles graves de la communication
◦ Troubles cognitifs spécifiques développementaux (DYS : dyslexie, dysphasie...)	Troubles spécifiques de l'apprentissage
◦ Troubles cognitifs acquis (Traumatismes crâniens (association de troubles physiques, cognitifs, du comportement et de l'adaptation)	Troubles de la mémoire, de l'attention, des fonctions exécutives, du jugement, du raisonnement
◦ Troubles cognitifs évolutifs de l'adulte (Sclérose en plaque, Alzheimer, Parkinson)	Atteinte motrice, sensorielle, sensitive, intellectuelle, troubles psychiques
	Maladie évolutive imprévisible

III - Partenaires et contacts utiles

Contacteur la MDPH

- Par courrier. **MDPH 33**. Esplanade Charles De Gaulle. CS 51914. 33074 BORDEAUX CEDEX.
- Par téléphone. 05 56 99 66 99. Du lundi au jeudi de 9h à 17h15. Le vendredi de 9h à 13h30.



Cap Emploi Gironde

17 Avenue de Bordeaux
33240 Lesparre

Insertion Professionnelle

33 - Gironde

Tél : 05 56 31 38 27

Mail : contact@capemploi33.org OU
pole.employeurs@capemploi33.org

Site : <https://capemploi33.org/>

CAP EMPLOI
Handicap, recrutement & maintien

Vous pouvez consulter la rubrique [Foire aux Questions](#) ou nous contacter par téléphone de 9h à 18h au **0 800 11 10 09** (appel gratuit depuis un poste fixe). [Un service est également disponible pour les personnes sourdes et malentendantes.](#)

> Pour toute question, demande de mise en relation ou pour signaler un problème sur le site [cliquez ici](#) pour accéder à notre formulaire de contact.



